Société Hyéroise d'Histoire et d'Archéologie

Conférence du mardi 27 octobre 2009

Les Monuments aux Morts du Var de la Guerre 1914-1918

par Daniel Mouraux administrateur de la Shha

Mise en page de Christian Lambinet

Monument aux morts de la ville du Luc dans le Var

LES MONUMENTS AUX MORTS

Un monument aux morts est un monument commémoratif érigé pour honorer les soldats, et plus généralement les personnes tuées ou disparues par faits de guerre. Il en existe deux types :

A) Les cénotaphes (monuments mortuaires n'abritant aucun corps) ici celui de Hyères généralement au centre ville ou au cimetière, mais qui ont été érigés très souvent après la première guerre mondiale de 1914-1918.

Cénotaphe d'Hyères (voir descriptif en fin de compte-rendu)

B) Les monuments nationaux élevés sur les champs de bataille (par exemple à Douaumont) et qui, eux ,abritent les tombes de dizaines de milliers de soldats, dont une forte proportion de soldats inconnus

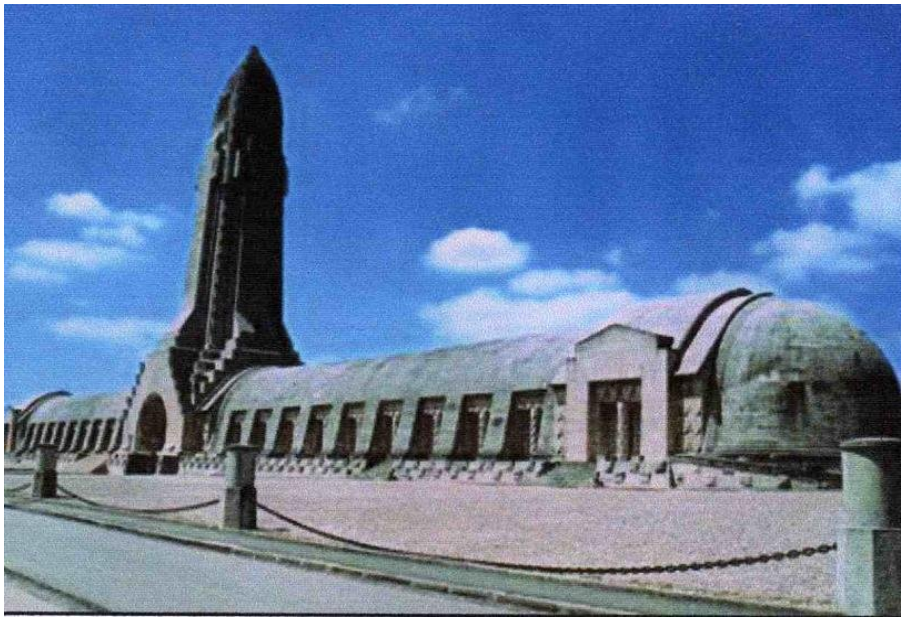

Monument national de Douaumont

AVANT LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

Les monuments commémorent les victoires militaires, et portent rarement les noms des soldats, à moins qu'il ne s'agisse de personnalités. Déjà certains sont érigés après la guerre Franco-Allemande de 1870, par exemple à Toulon devant la gare.

Monument aux morts de Toulon

EN FRANCE UN DES PREMIERS MONUMENTS EST L'ARC DE TRIOMPHE PLACE DE L'ETOILE A PARIS

Napoléon 1er ordonna sa construction en 1806 en l'honneur des grandes batailles et de ses généraux. L'architecte CHALGRIN en charge du projet fut inspiré par l'antiquité. Il conçut un monument mesurant 50 m de haut et 45 m. au carré. Les fondations exigèrent 2 années de chantier.

Suite aux défaites Napoléoniennes la construction fut interrompue puis abandonnée sous la restauration. Finalement reprise en 1825 et achevée en 1836 sous Louis-Philippe 1er. Sur les 4 faces intérieures ont été inscrits 174 noms de batailles et 660 noms de héros militaires français morts ou vivants à cette date. Les noms des morts aux combats sont soulignés.

L'Arc de Triomphe à Paris

Il a été inauguré le 26 juillet 1836 jour anniversaire des 3 glorieuses en catimini par M. Thiers à 7 heures du matin (Président du conseil des ministres), Louis-Philippe venant d'être visé par un attentat le 25 juin. Le 15 décembre 1840 lors du transfert des cendres de Napoléon, le cortège passe sous l'Arche. Il a coûté 9 millions 723 mille francs de l'époque.

Sous L'Arc de Trimphe la tombe du soldat inconnu

A ses pieds se trouve depuis le 11 Novembre 1920 la tombe du soldat inconnu de la première guerre mondiale qui représente tous les soldats tués aux combats

CHOIX DU SOLDAT INCONNU

Le 8 novembre 1920, 8 corps de soldats inconnus ayant servi sous l'uniforme Français ont été exhumés dans 8 régions ou s'étaient déroulés les combats les plus meurtriers (Flandres, Artois, Somme, Ile de France, Chemin des dames, Champagne, Verdun, et Lorraine). Le 9 novembre, les cercueils de chêne sont exposés dans une casemate de la citadelle de Verdun.

André Maginot, ministre des pensions, s'est avancé vers un jeune soldat du 132 ème régiment d'artillerie qui assurait la garde d'honneur, Auguste Thin, engagé volontaire ; il lui tendit un bouquet d'œillets blancs et rouges en lui demandant de le poser sur un cercueil qui serait celui transféré à Paris et inhumé sous l'Arc de Triomphe. En additionnant les chiffres de régiment 132 = 6 et comme son régiment fait partie du 6 ème corps, il choisit le 6 ème cercueil.

Et depuis le 11 Novembre 1923 une flamme y brûle sans interruption, même pendant l'occupation allemande de 1940 à 1944.

Le monument aux morts qui est devenu pendant l'entre-deux guerres le centre de la vie commémorative échappe à Vichy qui a tenté de se l'accaparer par le biais de la légion Française des combattants.

APRES LA PREMIERE GUERRE MONDIALE

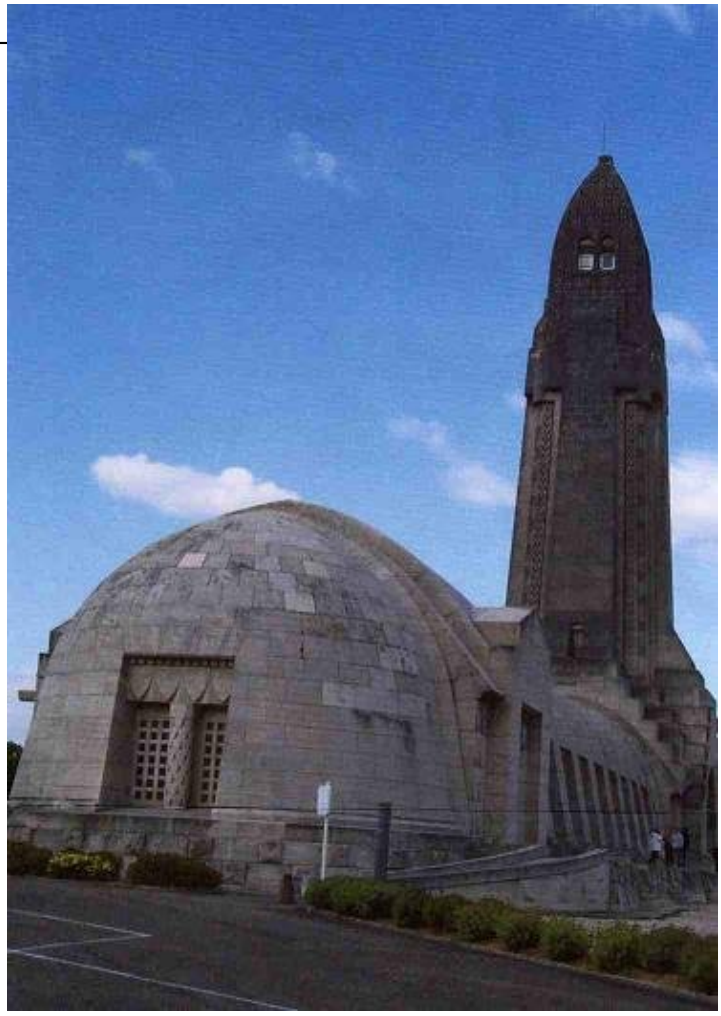

La guerre 1914-1918 est la première guerre commémorée par des monuments aux morts dans toutes les communes. Les pertes massives en France : 1,4 million de morts soit environ 900 morts en moyenne par jour durant les 51 mois de guerre avec 20 000 tués dans la seule journée du 22 août 1914 en Lorraine et 3 à 4 millions de blessés dont 1 million d'invalides sur 8 millions de mobilisés pour une population de 40 millions d'habitants.

Et aussi 1 800 000 allemands
1 700 000 russes
1 200 000 austro-hongrois
950 000 britanniques
500 000 italiens etc...

Ces monuments amènent le plus souvent, non à glorifier la victoire, mais à honorer ceux qui ont perdu la vie.

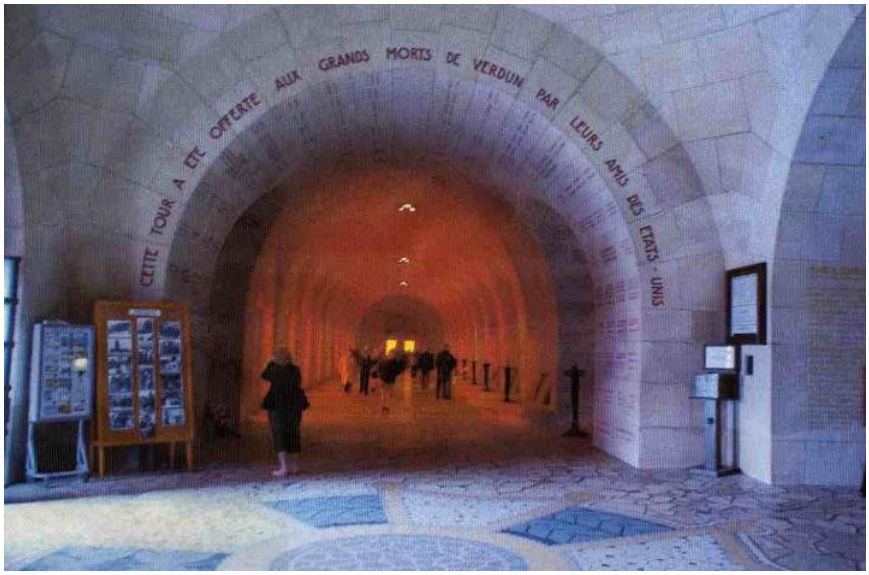

Cet aspect est important, car la très grande majorité des monuments élevés à cette occasion le sont à l'initiative ou au moins avec la participation financière des anciens combattants. 1,4 million de morts et presque autant de noms inscrits sur les monuments des 36 000 communes de France dont une quinzaine seulement n'érigera pas de monument, car aucun soldat du village n'a été tué.

Le soldat Pierre Auguste Trébuchon a été le dernier à être tué le 11 novembre 1918 à 10 h 50, 10 minutes avant la sonnerie du cessez-le-feu à la 11 ème heure du 11 ème jour du 11 ème mois de 1918 !

Quelques monuments n'ont jamais été inauguré officiellement car des inscriptions n'étaient pas conformes tel que "***honte à la guerre***".

L'OSSUAIRE DE DOUAUMONT

Le plus connu des monuments aux morts de la guerre 14-18 est celui de Douaumont à 15 km de Verdun dans le département de la Meuse. La décision de le construire a été prise en 1919. Le village de Douaumont a été entièrement rasé lors de l'attaque des Allemands pour la prise de Verdun de Février à Décembre 1916. On estime à 300.000 les pertes françaises et allemandes sur ce secteur du front pendant cette période. L'ossuaire est construit selon le projet de l'architecte Léon Azéma entre 1920 et 1932. L'ensemble devait comprendre l'ossuaire, un sanctuaire catholique et une série de trois édifices cultuels : protestant, israélite et musulman (ces 3 derniers n'ont pas été réalisés). La première pierre est posée par le maréchal Pétain en 1920 et l'inauguration officielle par le président de la République Albert Lebrun en 1932.

L'ossuaire est construit en béton armé, il représente une épée enfoncée en terre jusqu'à la garde de 138 mètres de long, 14 mètres de large surmonté d'une tour de 46 mètres. Sépulture de 130 000 soldats inconnus Français et Allemands morts aux combats. (Sous la voûte, chaque pierre gravée porte le nom d'un soldat disparu ou d'une association d'anciens combattants.)

Le cloître long de 138 m contient 42 tombeaux ; ces tombeaux recouvrent les cuves de 14 mètres cubes où sont disposés les restes des soldats inconnus sans distinction de nationalité.

Aux abords de l'ossuaire, le cimetière National contient 16 142 tombes de soldats identifiés : les croix blanches pour les vainqueurs, noires pour les vaincus.

Les tombes musulmanes sont orientées vers La Mecque.

Le Général Anselin tué le 24 octobre 1916 "*occupe*" au centre du cimetière l'emplacement souhaité par le Maréchal PETAIN mort à l'île d'YEU le 23 juillet 1951 où il est enterré.

LES MONUMENTS AUX MORTS DU VAR

Les communes du département ont répondu à la loi incitative du 25 octobre 1919 en érigeant des monuments à la gloire des "Morts pour la France". Des communes du Var n'ont pas de monuments, 2 parce que ils n'y a pas eu de morts et 3 parce qu'elles n'existaient pas en 1920 : Cavalaire (La Môle en 1929), La Croix-Valmer (Gassin en 1934), et Rayol-Canadel (Gassin en 1949).

La guerre 1939-1945 n'a pas donné matière à de tels ouvrages. Le plus souvent le monument étant érigé on a ajouté le nom des guerres et le nom des disparus à ceux de 14-18.

Ici la plaque à Puget sur Argens.

Bien sûr, il y a des monuments aux souvenirs ou des stèles liés à des faits bien précis : débarquements, résistance, etc... dans certaines communes. Dans le VAR pendant la guerre 1914-1918, 7 353 hommes sont tombés au champ d'honneur sur 320 000 habitants (recensement de 1914).

QUE DIT LE CODE LEGISLATIF ?

Avant la guerre 1914-1918, la législation attribuait au seul pouvoir exécutif le droit de décision selon une ordonnance royale du 10 juillet 1816 d'ériger des monuments. Ce code législatif conditionne l'édification d'un monument au cours du XIX siècle. Aussi tout projet doit être approuvé par le président de la République.

Le décret du 15 juillet 1922 assouplit la procédure en confiant au préfet la compétence pour statuer sur l'édification d'un monument, en dehors des cimetières militaires. Cette mesure est prise tardivement puisqu'à cette date une grosse partie des monuments est déjà érigée.

LE FINANCEMENT

La participation de l'Etat dépend du pourcentage de victimes par rapport à la population en 1914. La participation communale se fait sous forme de subvention accordée au comité d'organisation, elle est inscrite au budget annuel. La souscription publique et les dons des anciens combattants et de leur famille peuvent compléter le financement et parfois certains notables locaux le financent entièrement : à Callian, le cénotaphe du cimetière a été financé par les soins de Madame Gaignard dont l'époux est mort au front en 1914.

Le monument aux morts de Callian

A Varages, le monument est élevé en 1919 à l'initiative de M. Ernest Bertrand qui alloue une subvention de 50 000 Francs Or.

La souscription publique dure selon les communes de quelques mois à plusieurs années.

Loin d'avoir fait disparaître les tensions entre cléricaux et républicains, la fin de la première guerre mondiale raviva le débat,opposant les différents courants, contrôler l'édification du monument communal devenant un enjeu politico-religieux.

COMMENT CHOISIR UN MONUMENT ?

A) LE CHOIX DES HOMMES

Il est difficile de savoir comment le choix de l'auteur s'est effectué, plusieurs choix ont été possibles :

- Le concours : le concours a été peu utilisé, seules les villes importantes l'ont pratiqué : Hyères, ici Toulon, La Seyne etc...
- Le choix direct d'un artiste ou d'un artisan local.
- Le recours à des entreprises spécialisées

B) LE STYLE DES MONUMENTS

Le style des monuments va de la plaque la plus sobre à des monuments de forme diverses.

- 60 % en forme d'obélisque
- 20 % sont des stèles
- 6 % sont des formes composites
- 3 % en forme de colonne
- 2,5 % sont des fontaines
- 8,5 % sont de types divers

LES PLAQUES COMMEMORATIVES

Les communes à faible revenu apposèrent sur la façade de la mairie ou sur le mur du cimetière une plaque souvent en marbre blanc portant les noms des soldats tués.

ici à Bargème

LES OBELISQUES 60 %

L'obélisque est la forme la plus fréquente tronquée ou non, en pierre parfois en granit il porte seulement sur la façade principale la liste des morts et parfois une dédicace, par exemple l'obélisque de Pourrières.

Aussi malgré une apparence similaire de forme, tous possèdent une identité. Le nom de la commune n'y est pas toujours gravé. Ce monument a été une excellente affaire commerciale, il était vendu par catalogue.

LES STELES 20 %

Table monolithe en marbre ou bloc de pierre, elle permet la commémoration à peu de frais :

à Broves, un bloc rustique en pierre porte une plaque de marbre poli, son unique décor est un coq en fonte.

LES FORMES COMPOSITES 6 %

A Camps-La-Source, un portique constitué de deux colonnes d'ordre ionique évoque le grand passage, celui de la vie à la mort. Outre sa destination funéraire, l'arc est synonyme de victoire.

Le mausolée, héritage antique est également motif usité essentiellement dans les cimetières. Nous le retrouvons au cimetière de Tourves.

A Saint-Tropez au cimetière marin, le monument est une chambre funéraire surmontée d'un obélisque.

À Cuers dans le cimetière, avec un socle très travaillé

Dans certaines communes il y a deux monuments comme ci-dessous à Gonfaron. Les deux monuments dessinés par l'architecte Seasal sont d'une conception unique.

Sur la place des victoires, un piédestal monumental supporte une victoire casquée brandissant un drapeau et soutenant un soldat agonisant.

Au cimetière un obélisque chargé d'une urne monumentale accueillant une flamme est ornée d'un médaillon en bronze placé au centre d'un vaste ensemble décoratif sculpté en bas-relief

Cuers au cimetière

Gonfaron : place de la mairie

Gonfaron : cimetière

À Saint-Raphaël situé actuellement dans le square de Souvenir Français (face à la basilique N :D : de la Victoire de Lépante), il revêt un aspect inhabituel : sur un sous-bassement en pierres brutes, se déploient trois figures en bronze.

LA COLONNE 3 %

Son fût lisse ou cannelé projette vers le haut un chapiteau, support de symbole : à Mons, elle porte en guise d'acrotère un boulet.

LES FONTAINES 2,5 %

Certaines communes ont utilisé une fontaine existante pour ériger leur monument. à Barjols une fontaine du XVIII siècle sert de support à une vaste composition sculptée.

LE MUR

Le choix du mur traduit à la fois l'élévation et la séparation entre les vivants et les morts. Il a également une connotation religieuse (mur des lamentations) ou politique (mur des fédérés au Père-Lachaise). Il sert de support aux inscriptions ici à Montferrat.

LE SOCLE

Dans certaines communes, le monument commémoratif prend la forme d'un socle sur lequel se dresse une statue Au Pradet sur un massif de section carrée, une victoire ailée tient dans ses bras un soldat agonisant.

LES TROPHEES DE GUERRE

Placés autour du monument, ils définissent l'espace commémoratif. Une instruction ministérielle proposait aux communes l'attribution à titre gracieux de trophées de guerre, susceptibles d'entrer dans le décor des monuments. Le fait qu'il fallait se rendre dans les dépôts afin de prendre livraison en découragea beaucoup, les dépôts étant trop éloignés. Certaines communes jugeaient les frais de transport trop onéreux. Ici à Bras, le montant de la souscription n'étant pas assez élevé, souvent seuls 4 obus cernent le monument quelques fois un casque et très rarement un canon. Il y a en a un à Pierrefeu (voir plus bas)

LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT

Trois entités ouvrent le choix de l'emplacement. Les familles des morts, le Comité d'organisation et le conseil municipal. Au sein de certaines communes les avis furent partagés et les discussions vives quant au choix. Fallait-il le placer dans un lieu calme ou au contraire dans en espace très fréquenté?

La procédure courante donne au comité le droit de faire des propositions. Le conseil municipal délibère, l'autorité préfectorale donne l'avis définitif. A Barjols la municipalité procède à un référendum, seuls les souscripteurs sont sollicités. Sur 595 votants, 247 sont pour la place publique. 238 au cimetière et 110 n'ont pas exprimé leur opinion.

A Mons, un adjoint au maire mène une campagne contre l'édification place Saint-Sébastien, lieu de réjouissance où l'on se retrouve pour danser ou jouer aux boules. Les familles éprouvées signent une pétition afin que le monument soit érigé dans un lieu plus calme. Le Maire cependant, maintiendra son choix.

L'espace communal présente trois pôles pour implanter le monument, Le cimetière, l'église et la mairie. Choisir le cimetière, c'est donner une signification funèbre à l'hommage, choisir l'église c'est donner un caractère religieux, enfin devant la mairie, c'est donner un sens civique. La réalité n'est pas toujours facile.

Dans certains cas, la topographie impose des contraintes, certains villages ont dû choisir un emplacement éloigné : entrée du village ou bord de la route par exemple à Montmeyan.

Quelques communes ont été amenées à déplacer leur monument pour diverses raisons, mais souvent liées à l'urbanisation notamment à Hyères (voir plus bas)

Quelquefois, c'est l'espace devenu trop restreint autour du monument, ici au Luc.

Enfin, lorsque le monument était érigé au cimetière, l'éloignement du centre ville décourageait une grande partie de la population à suivre le cortège :.à Montauroux, il fut transporté du cimetière sur la place de la mairie en 1980

LES MATERIAUX ET LES MAITRES D'ŒUVRE

Les monuments montrent un usage dominant de la pierre : pierre de taille, granit, marbre pour les parties sculptées et les plaques commémoratives.

Les carrières de Cassis, Calissanne et Tourris sont choisies pour les monuments importants : Toulon, Barjols, ici Callas.

Le marbre reste le matériau le plus coûteux mais le plus prestigieux. Comme le poilu du monument de Belgentier (il foule du pied une boule en marbre qui remplace le casque allemand disparu en 1944).

Le bronze entre dans la réalisation des figures sculptées et des médaillons, à Bargemon le poilu est en bronze fondu par Godard, le bronze provient de la fonte de la cloche de la chapelle St Etienne.

La fonte est souvent employée pour les menues décorations. Palme, croix de guerre, etc... apposées sur le monument, ce matériau permet un décor à prix modique.

La tendance générale est de confier l'édification du monument à un artisan. Souvent des entreprises de maçonnerie et des tailleurs de pierre ont construit les soubassements, dressé, taillé et sculpté le monument

Enfin des monuments ont été commandés à des entreprises de monuments funéraires spécialisées en marbrerie. Parfois, comme dans les communes de: Carnoules, Tavernes, Le Thoronet, Seillons etc... les monuments commandés se ressemblent, ils étaient présentés par publicité sous forme de carte postale par un fabricant et les entreprises locales se chargeaient de l'ériger sur un socle.

MESSAGES DANS LA PIERRE

Pourquoi doit-on lire un monument ?

Les monuments sont porteurs de messages écrits. Parmi eux, il faut distinguer les dates des guerres, les inscriptions et les commentaires. La longue liste des victimes en complète l'impression lugubre.

LES DATES DE LA GUERRE

Les dates sont placées sur la face principale ou apparaissent sur la plaque commémorative.

La mention 1914-1918 est la plus répandue, le repère de la fin de la guerre, c'est l'armistice signée le 11 novembre 1918 (voir Gassin).

Quelques rares communes ont inscrit 1914-1919. 1919 est en effet l'année de la signature du traité de Versailles (le 28 juin) comme Flassans.

LA LISTE DES VICTIMES

Elle est gravée en général en noir. Tous les monuments ne portent pas le nom des morts. De plus lorsque la commune possède deux monuments, les listes peuvent être différentes. Le mode d'inscription par liste alphabétique n'est pas le plus répandu. Il présente un aspect administratif.

Fréquemment est inscrit une année suivie des noms des morts de cette année-là.

Le monument abolit les barrières sociales, culturelles, les distinctions de naissance et de fortune. Il est symbole d'égalité entre les hommes devant la guerre et la mort. Cependant certains monuments ne présentent pas ce caractère égalitaire, parfois sont inscrits à coté du nom le grade notamment à Hyères (voir plus bas)

LES INSCRIPTIONS

Carnoules

Callas

Certaines apportent des informations sur l'identité des auteurs, les modalités de financement, les dates d'inauguration et les personnalités présentes. On les trouve surtout sur les réalisations importantes.

A côté de ces textes, certaines inscriptions livrent des messages. La formule officielle "***Morts pour la France***" codifiée par les textes juridiques, est la plus fréquente. On la trouve par exemple à Callas. Sa variante "***Mort pour la Patrie***" propose un timide glissement vers une signification patriotique, Carnoules.

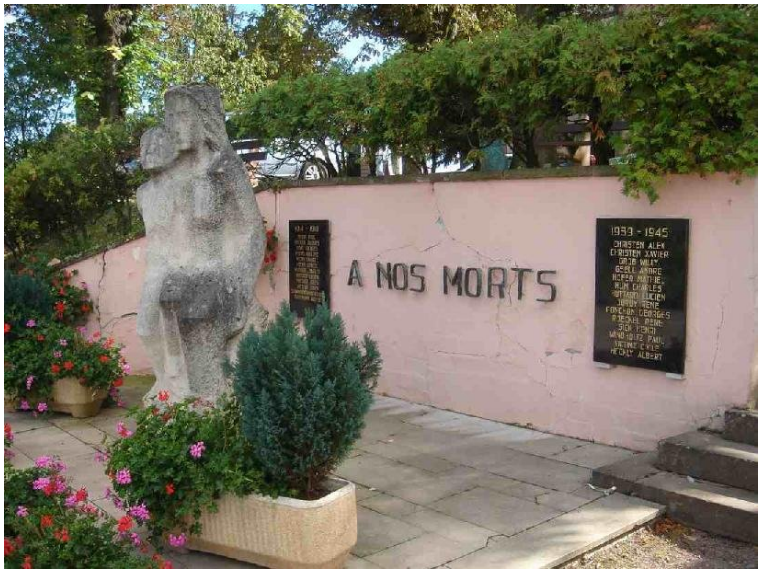

En Alsace-Lorraine où la plus grande partie de la population mobilisable avait combattu sous l'uniforme allemand, les monuments aux décors plus religieux que laïques possèdent souvent l'inscription : "***A NOS MORTS***" ici à Zellenberg.

LES SYMBOLES

Le répertoire symbolique des monuments se classe en 5 catégories : patriotique, militaire, végétale, funéraire et religieuse.

A) LES SYMBOLES PATRIOTIQUES

LE COQ

Vidauban Le coq, symbole de la patrie gauloise à la suite d'un jeu de mot facile le terme "***Gallus***" signifiant à la fois coq et gaulois est bien en place sur les monuments destinés à commémorer la Victoire représenté de fière manière, se redressant sur ses ergots battant parfois des ailes. Il exprime la revanche de 1870 où le coq français avait été terrassé par l'aigle prussien. L'usage exclusif du coq dans les villages, en fait le symbole de la France rurale, n'oublions pas qu'au lendemain de la guerre, elle constitue la majorité des Français.

LES INITIALES R.F. et LE BLASON DE LA VILLE

Elles apparaissent sur certains monuments. à Figanières, l'obélisque porte R.F et le blason de la ville.

(la tourterelle sur ce monument est provisoire seulement pour la photo)

B) LES SYMBOLES MILITAIRES

LE CASQUE

Il représente le soldat en guerre, il rappelle que les victimes sont des soldats, il est toujours associé à d'autres symboles, notamment la palme, le drapeau ou la croix de guerre. A Bandol il est posé aux pieds d'une palme aux cotés d'une ancre de marine. A Besse le casque surmonte la croix érigée sur la tombe

LA CROIX DE GUERRE

De nombreux s'ornent de la distinction suprême de guerre créée pour la circonstance en 1915.

La croix de guerre peut surmonter le monument comme à Ampus, Claviers etc.. parfois sculptée dans la pierre comme à Cogolin… ou moulée dans du métal à Montferrat, à La môle la croix se détache du monument.

L'ETOILE

Le monument de Seillons est couronné de l'étoile à 5 branches.

C) LES SYMBOLES VEGETAUX

LA PALME

Gravée, taillée dans la pierre ou découpée dans le métal, la palme peut être représentée seule ou associée à d'autres symboles. A Montfort, en métal, elle se détache du monument

LES LAURIERS D'OLIVIER ET LA FEUILLE DE CHENE

Le laurier est une référence à la gloire à la victoire qui confère l'immortalité. A Taradeau il est gravé sur la base du monument.

L'olivier et la feuille de chêne symbolisent à la fois la paix et la force physique et morale souvent représentées sous la forme d'une couronne.

D) LES SYMBOLES FUNERAIRES

LA COURONNE MORTUAIRE

La couronne mortuaire complètement fermée et circulaire, née au 19 ème. Siècle, elle accompagne les cortèges funèbres et possède un caractère purement funéraire. Elle est représentée dans la Var sur 20 monuments

Monument d'Aiguines

L'URNE ET LA FLAMME

Utilisée en tant que couronnement,l'urne s'impose sur de nombreux monuments varois. Ce symbole se rencontre le plus souvent dans les cimetières. Neutre et funéraire, il évoque seulement la reconnaissance des morts, la cohésion nationale.

Le choix de cet objet traduit une volonté délibérée de commémorer les disparus, sans arrogance, sans fierté, sans cri de victoire. comme à Pierrefeu. On voit de face le petit canon.

D***) LA CROIX SYMBOLE RELIGIEUX***

La croix est le symbole de la mort en Europe occidentale. Les monuments érigés dans les cimetières sont pratiquement les seuls à accueillir des emblèmes religieux la loi de 1905 relative à la séparation de l'église et de l'état interdit tout emblème religieux sur un monument érigé sur la voie publique, sauf s'il est placé dans un terrain privé.

Ici à Callian, la croix est en partie cachée par le symbole de la république

LES 2 SYMBOLES LES PLUS REPANDUS

LE POILU

Pourcieux : la grande guerre sort "***Le Poilu***" en argot de caserne, simple combattant de l'anonymat. Il doit son succès à la sculpture industrielle en fonte. L'uniforme du soldat et son équipement, capote, casque, gourde, fusil, musette et cartouchière accentuent le réalisme.

LA REPRESENTATION FEMININE

La figure féminine, sous des aspects divers, allégorie ou femme réelle prend sa place dans les monuments varois.

La victoire de Tanneron arbore les attributs classiques de la Patrie, drapeau et la couronne de laurier.

LE MONUMENT AUX MORTS D'HYERES

Le premier février 1918, la guerre n'est pas finie. Le conseil municipal décide d'élever un monument à la mémoire des Hyérois tombés au champ d'honneur (on se sait pas encore combien de temps va durer la guerre et combien il y aura de morts).

La participation de l'état selon le barème fixé par la circulaire ministérielle du 18 août 1920 est de 3780 francs.A Hyères la population en 1914 est de 21339 il y a eu 381 morts (422 noms sur le monument pour la guerre 14/18)

Définition de la commande à M. de Nussy marbrier à Paris

> *Un socle en pierre de Cassis d'une hauteur de 3 m.*
> *Sur les faces des plaques de marbre porteront les noms des victimes.*
> *A chaque, coin du monument une statue en bronze symbolisant les années 1914-1915 -1916-1917 (non livrées) et soutenant la grande statue* ***"la Délivrance"*** *symbolisant 1918*

Le socle peut paraître court, mais l'auteur a eu son attention attirée par la violence du mistral. La statue : hauteur 3 à 3m10 (modèle exposé à Paris en 1920) sans être exactement militaire, elle est néanmoins vêtue des costumes symboliques de la gloire. Des modifications ne nuisant pas à l'ensemble peuvent être apportées. Emplacement prévu : rond-point : avenue Gambetta - avenue de la gare et avenue Olbius Riquier qui en 1921 fut appelé Place du 11 novembre

Le prix de 65000 Frs. à forfait est accepté.

Le monument complètement achevé devra être livré à la ville le 1 Nov. 1921.

Fait à PARIS le 23 février 1921.

Une lettre de la préfecture du Var aux municipalités, le 16 octobre 1922.

Il a été signalé que plusieurs monuments érigés étaient de fabrication allemande… Afin que de pareils faits ne puissent se reproduire, il faut insérer dans les contrats, une clause spéciale prescrivant que le monument ne doit pas être d'origine allemande.

S'en suit un volumineux courrier entre la mairie et M. de Nussy, Nous sommes en 1924, cela fait déjà presque 3 ans de retard sur la livraison prévue le 1 nov 1921

Après délibération de la Mairie d'Hyères du 7 octobre 1924

Une lettre est adressée à M.. Eric de Nussy, la municipalité en avait assez de ses atermoiements. Elle lui fait sommation de livrer la statue sans retard Une plainte est déposée. En résulte une audience au tribunal de Toulon du 20 Mars et 8 Avril 1925

Résultat : 1er. M. Eric de Nussy est condamné à parfaire le contrat
2° les demandes reconventionnelles sont rejetées.
3° la ville d'Hyères devra payer le solde, le jour où le monument sera livré.
4° dans le cas où le monument ne sera pas livré, une indemnité de retard de 500 Frs
. par semaine etc…

M.. De Nussy en a été averti aussitôt par télégramme. Celui-ci n'ayant pas daigné répondre la municipalité a présenté le 20 juillet un référé à la préfecture, référé qui avait pour but de désigner un homme de l'art pour prendre réception de la statue et parfaire le monument en lieu et place du sculpteur défaillant.

Réunion du conseil municipal le 21 juillet 1925

Volumineux courrier entre le Maire et M.. De Nussy (ayant pour sujet est qui paie l'érection)
Début Août,le président annonce au conseil : la statue est arrivée en gare d'Hyères.

Lettre de M.. De Nussy à la mairie le 7 août 1925 : "*Je suis surpris que vous n'ayez pas encore retiré votre caisse à la gare etc…"*

L'installation de la statue à l'emplacement prévu est confiée à M. Aubert Pierre marbrier à Hyères la mairie a payé les frais d'installation

Lettre du 23 octobre 1925 de la mairie à M.. De Nussy : "*Si comme vous le pensez, l'inauguration peut être maintenue le 11 novembre, il est urgent que vous preniez vos dispositions."*

En fait le monument est inauguré le 3 janvier 1926 à 15h sous la présidence de M. René Renoult ministre de la justice Pour des raisons d'emploi du temps chargé M. de Nussy n'a pu venir à l'inauguration (raison invoquée)

Le monument sera transféré le 27 septembre 1975 place Th. Lefebvre (derrière la médiathèque) lors des travaux préparatoires pour l'aménagement de la voie Olbia

Relevé aux archives municipales le 29.04.08

INVENTAIRE DES MONUMENTS DE LA VILLE : MONUMENT AUX MORTS

Nom du monument : La Délivrance
Précision : figure colossale

Statut juridique ; propriété publique

Description
Catégorie technique : sculpture
Structure : revers sculpté
Matériaux et technique : Marbre (blanc clair) taillé, calcaire taillé
Description : statue en marbre de Carrare
socle en pierre de Cassis

Représentation et ornement : figure (allégorie, délivrance femme)
Main gauche = chaîne brisée,
Main droite = épée, vêtement = allégorie Victoire,
Sculptés sur le monument : branche laurier, palme, croix de guerre, épée et armoiries d'Hyères.

Marques et inscriptions :

Signature : sculptée sur l'œuvre
Date : sculptée sur l'œuvre
Armoiries : sculptée sur l'œuvre
Signatures : E.de Nussy Statuaire Paris ;
Ch. AUBERT, Pierres et Marbres Hyères
Date sur une plaque rapportée : Monument inauguré le 3 Janvier 1926
Dédicace : Hyères à ses enfants morts pour la France
Armoiries identifiées : Ville d'Hyères

Liste des morts des différentes guerres

D'autres monuments de la guerre 1914/1918 sont érigés dans la commune d'Hyères.

à la presqu'île de Giens à proximité de l'église, il semble que ce monument ait été érigé avec des pièces récupérées d'anciens monuments ou statues déplacés ainsi qu'au quartier des Salins

Quelques liens pour approfondir vos connaissances :

Wikipédia - Monuments aux morts de France

Site perso - Monuments aux morts de France

Monuments aux morts, de la guerre de 1914-1918

Fiches descriptives illustrées des monuments aux morts de la guerre 1914-1918

Les cartes postales de monuments aux Morts - Var

Exposition aux Archives Départementales du Var consacrée aux monuments aux morts

Monuments aux morts. Les communes du Var